



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02026829

HAL Id: hceres-02026829

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026829v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Université Nice Sophia Antipolis (UNS)

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Biologie, santé, sport

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis (UNS)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) est organisée au sein de l'université Nice Sophia Antipolis (UNS). En cas de succès au concours, quatre filières s'ouvrent ensuite aux étudiants : médecine, odontologie, maïeutique et pharmacie. Seuls les diplômes DFG (diplôme de formation générale) et DFA (diplôme de formation approfondie) des trois premières filières sont délivrés sur le site de Nice au sein des UFR (Unités de Formation et de Recherche) de Médecine et d'Odontologie et de l'école de sages-femmes. Les étudiants admis en filière pharmacie poursuivent leurs études et acquièrent leurs diplômes au sein de l'UFR de Pharmacie de Marseille. Il y a une augmentation du nombre d'étudiants en PACES de 1116 en 2011/2012 à 1335 en 2015/2016.

Le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) comprend six semestres de formation : la PACES suivie de deux années délivrées au sein de l'école de sages-femmes. Ces six semestres conduisent à la validation de 180 crédits européens (ECTS) et correspondent à l'obtention d'un grade licence. Fixé chaque année par un *numerus clausus*, le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études en Maïeutique à Nice est de 30. La formation au cours de la deuxième et de la troisième année du DFGSMa comporte des enseignements sous forme de cours magistraux, d'enseignements dirigés, de travaux pratiques et de stages permettant l'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques indispensable à la maîtrise ultérieure des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

D'après les informations fournies dans le dossier, l'organisation de la PACES est conforme à celle des textes réglementaires. Elle offre la possibilité de suivre les filières médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. La sélection des étudiants admis à poursuivre des études de masso-kinésithérapie est également organisée via la PACES. L'enseignement est exclusivement donné sous la forme de cours magistraux, en présentiel dans un amphithéâtre, avec retransmission simultanée dans d'autres amphithéâtres. Toutes les épreuves sont sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples) sauf l'UE 7 (Santé Société Humanité) qui est rédactionnelle. Les informations manquent dans le dossier concernant les modalités de validation des sujets et de double correction pour l'épreuve rédactionnelle. Les seuls aménagements prévus pour le concours concernent les étudiants handicapés.

Dispositifs d'aide à la réussite
<p>Un tutorat gratuit est organisé au sein de la faculté et est géré par des étudiants de deuxième et de troisième années. Il est bien décrit dans son fonctionnement et semble apporter une aide utile. Toutefois les conditions d'accès à ce tutorat (pour les primants comme pour les redoublants), le nombre d'étudiants concernés et le taux de réussite de ces étudiants, toutes filières confondues, ne figurent pas dans le document. Il est difficile de comprendre à la lecture du dossier l'exact rôle des enseignants au sein du tutorat et notamment dans la validation des « Annatus » (Annales des tutorats des années précédentes), la formation des tuteurs, leurs rôles et présence lors des séances de révision. Un système de parrainage est également mis en place pour apporter un soutien moral aux étudiants en difficulté, mais on le différencie mal du tutorat et on ne sait pas quelles sont les conditions d'accès et le taux de réussite des étudiants qui en bénéficient.</p> <p>Des réorientations internes et externes à l'université sont dites organisées chaque fin de semestre mais le dossier ne permet pas de bien comprendre le système mis en place et son impact. Des passerelles sont possibles vers l'école d'ingénieurs Polytech et l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers). Il n'y a pas d'information sur d'éventuelles autres passerelles (vers par exemple les formations de biologie, de droit, comme cela est organisé dans d'autres établissements). D'une façon générale, le dossier est lacunaire sur ce point, ce qui ne permet pas de porter un avis.</p>
Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite
<p>De 2011/2012 à 2015/2016, le nombre d'étudiants inscrits en PACES était en constante augmentation (de 1116 à 1335). Il aurait été intéressant de connaître les capacités limites d'accueil de l'établissement. La grande majorité des inscrits viennent de l'Académie de Nice.</p> <p>Le taux d'étudiants ayant validé 60 ECTS dans la filière médecine est relativement élevé (30%) ce qui pose la question de la réorientation pour les reçus-collés puisque seulement deux modalités de passerelles réellement construites (IFSI et Polytech) semblent leur être proposées. La question de la réorientation de ces étudiants est insuffisamment décrite dans le dossier pour pouvoir porter un avis.</p>
Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES
<p>Le taux de réussite aux différentes filières se situe entre 10-11% (Odontologie et Maïeutique) et 14-15% (Médecine-Pharmacie), ce qui correspond à une situation normale compte des effectifs et des <i>numerus clausus</i>. Compte tenu du nombre d'inscrits, ces taux sont habituels.</p> <p>La filière Odontologie est la filière la plus demandée après celle de Médecine.</p> <p>Il est intéressant de noter qu'en 2014, 4% des reçus en médecine n'étaient pas titulaires du bac S, et que 9% avaient un bac S sans mention, alors qu'il est fréquemment admis que ce type d'étudiants a de grandes difficultés à réussir dans cette filière.</p>
Pilotage de la PACES
<p>Les enseignants d'Odontologie et de Maïeutique sont peu représentés dans l'équipe de pilotage de la PACES. En raison de l'absence d'UFR de Pharmacie à l'UNS, les enseignants viennent de l'UFR de Pharmacie de Marseille.</p> <p>La composition de la commission pédagogique et du jury est bien définie. On regrette que le rôle de cette commission pédagogique soit mal précisé dans le dossier.</p> <p>Il existe un conseil de perfectionnement qui semble unique pour l'ensemble des années du cursus médecine. Il comprend peu de membres du monde socio-professionnel non hospitalo-universitaire, excepté trois médecins généralistes libéraux. Il aurait été utile de savoir en quoi consiste la journée de pédagogie évoquée dans le dossier.</p> <p>Il n'y a aucune évaluation systématique de l'enseignement par les étudiants de PACES ou par les étudiants d'années ultérieures.</p>

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques
<p>L'organisation du DFGSMa respecte les objectifs de formation présents dans les textes réglementaires et les maquettes d'enseignement sont bien structurées. Les règles de validation des enseignements sont décrites clairement dans le dossier, et conformes.</p> <p>Des mutualisations d'enseignements sont mises en place avec l'école IADE (Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat) et l'école de puériculture. Cependant, il n'est pas spécifié dans le dossier quels enseignements sont mutualisés.</p> <p>Les parcours personnalisés semblent peu encouragés : les unités d'enseignement (UE) librement choisies ne représentent que 2 ECTS sur une année qui en compte 60. Par contre, les étudiants peuvent dans le cadre de ces UE libres suivre des UE de master 1, ce qui leur offre la possibilité de suivre un parcours recherche. On regrette cependant qu'aucune information ne soit donnée sur les UE de master 1 proposées, ou sur les autres UE libres pouvant être suivies.</p> <p>Alors que l'acquisition du C2I (certificat informatique et internet) niveau 1 est prévue dans les textes réglementaires, aucune information n'est donnée sur sa préparation et sa validation. Cependant, un enseignement à la recherche documentaire et aux principaux logiciels type Word, Excel et Powerpoint est donné afin de préparer le mémoire de fin de cursus.</p> <p>Des outils de simulation sont utilisés dans un seul enseignement (Obstétrique). Le dossier ne permet pas cependant de savoir sur quels actes porte la simulation ni comment est effectuée la validation des acquis.</p> <p>Un stage à l'étranger est possible mais il est fortement conseillé de le faire au cours du second cycle (DFASMa).</p>
Dispositifs d'aide à la réussite
<p>Les dispositifs d'aide à la réussite sont nombreux et au vu du bon taux de réussite, ils semblent efficaces. Un entretien individuel est ainsi mis en place en début d'année avec l'ensemble des étudiants entrant en L2 (deuxième année). Il existe également un enseignant référent pour chaque année de formation permettant ainsi d'identifier rapidement les étudiants en difficulté. Par contre, il n'y a pas de dispositif décrit concernant les étudiants ayant des besoins spécifiques (handicap, maternité).</p> <p>Des passerelles entrantes en L2 et L3 (troisième année) sont possibles mais elles semblent peu fréquentes (deux passerelles actuellement dans l'école mais aucune passerelle en 2014-2015, ni 2015-2016). Ces passerelles, entrantes ou sortantes, peuvent permettre une réorientation d'étudiants dans une autre filière de santé.</p> <p>Il est à remarquer que des possibilités d'aménagement ont été mises en place en particulier pour les étudiants en situation de longue maladie (possibilité d'effectuer une année sur 2 ans).</p>
Pilotage de la formation
<p>Le nombre d'enseignants est très important (102) avec parfois un très petit nombre d'heures d'enseignement pour certains (1 à 3 heures par an). Le nombre de sages-femmes participant à l'enseignement semble très faible par rapport au nombre total d'enseignants (10/102) et la spécialité des enseignants est souvent non précisée dans le dossier, ce qui est regrettable.</p> <p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais un conseil technique et une commission d'attribution des crédits d'enseignement (CAC). Le conseil technique propose des modifications au niveau des enseignements après avoir reçu un bilan des enseignements et des propositions d'amélioration. Cependant il n'est pas précisé par qui et comment est fait ce bilan puisqu'il est indiqué qu'aucune évaluation des enseignements par les étudiants et qu'aucun processus d'autoévaluation ne sont encore en place. Il est cependant prévu de mettre en place ces évaluations pour l'année 2016-2017. On ne connaît pas également quelles sont les règles d'ouverture et de maintien des différents lieux de stage, du point de vue pédagogique, ni les règles d'évaluation par les étudiants.</p> <p>La composition des jurys est conforme aux textes réglementaires.</p>
Bilan des effectifs et du suivi des étudiants
<p>Une fois la sélection faite à l'issue de la PACES, l'effectif étudiant semble très stable au cours du DFGSMa. Le numérus clausus est de 30 étudiants, on note peu de redoublement en fin de L2 et de L3. Peu d'étudiants interrompent leurs études (2 en 4 ans).</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation dans l'ensemble bien structurée respectant les textes réglementaires.
- De nombreux dispositifs d'aide à la réussite.
- Un taux de réussite très important au cours du DFGSMa.

Points faibles :

- Beaucoup d'enseignants n'appartenant pas à l'école de sages-femmes rendant ainsi le pilotage de la formation difficile.
- Des parcours personnalisés trop peu développés.

Avis global et recommandations :

La formation est conforme aux textes réglementaires. L'utilisation des techniques de simulation doit être encouragée. Concernant son pilotage, le DFGMa devrait mettre en place un conseil de perfectionnement, qui entre autres indicateurs utiliserait les évaluations des enseignements faites par les étudiants.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES**

Licence - Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LG180015113-019132-RT

Nice, le 27 avril 2017

Chers experts évaluateurs, cher(e)s collègues,

Nous tenons, en premier lieu, à vous remercier pour l'expertise menée et l'ensemble des remarques et suggestions adressées en vue d'améliorer cette formation.

Nous avons souhaité apporter des éléments de réponse aux remarques présentées ci-dessous :

- **Page 3 : présentation de la formation :**
Le NC est de 30 : 28 étudiants proviennent de la PACES de NICE et 2 de la PACES de CORTE
- **Page 5 : Objectifs de la formation et modalités pédagogiques :** « *cependant il n'est pas spécifié dans le dossier quels enseignements sont mutualisés* »
Il s'agit des UE Santé Publique, Obstétrique (Anesthésie en obstétrique) et Pédiatrie
- **Page 5 : Objectifs de la formation et modalités pédagogiques :** « *On regrette cependant qu'aucune information ne soit donnée sur les UE de master 1 proposée, ou sur les autres UE libres pouvant être suivies* »
 - Cf. documents annexes remis avec ce retour
- **Page 5 : Objectifs de la formation et modalités pédagogiques :** « *des outils de simulation sont utilisés dans un seul enseignement (Obstétrique). Le dossier ne permet pas de savoir sur quels actes porte la simulation ni comment est effectuée la validation des acquis.* »
 - En obstétrique DFGSM, il s'agit de l'accouchement de la présentation céphalique fléchie
 - Seule cette simulation a été introduite dans le rapport car il s'agit de séances de simulation avec briefing, enregistrement vidéo et débriefing
 - D'autres séances avec matériel de simulation existent et font l'objet de TP que ce soit en hygiène, obstétrique ou puériculture.
- **Page 5 : Dispositifs d'aide à la réussite :** « *Par contre, il n'y a pas de dispositif décrit concernant les étudiants ayant des besoins spécifiques (handicap, maternité)* »

- Pour les étudiantes enceintes, le dispositif est décrit dans certains articles du règlement intérieur (cf. document annexe joint à ce retour)
 - Pour les étudiants en situation de handicap, nous prenons appui sur les articles relatifs à la maladie grave (cf. document annexe joint à ce retour)
 - Un travail est en cours actuellement sur l'accueil de l'étudiant présentant un handicap (devrait être finalisé pour avril 2018)
- **Page 5 : Pilotage de la formation :** *Le nombre de sages-femmes participants à l'enseignement semble très faible par rapport au nombre total d'enseignants (10/102) et la spécialité des enseignants est souvent non précisés dans le dossier*
- Il y a 13 sages-femmes effectuant 233 heures, soit 28 % des enseignements.
- **Page 5 : Pilotage de la formation :** *« Cependant, il n'est pas précisé par qui et comment est fait ce bilan puisqu'il est indiqué qu'aucune évaluation des enseignements par les étudiants et qu'aucun processus d'autoévaluation ne sont encore en place »*
- Il n'y a pas d'évaluation écrite individuelle par étudiant pour chaque intervention théorique et chaque stage (ce qui sera mis en place pour l'année 2017-2018) mais il y a un retour de stage par promotion à chaque retour de stage avec la sage-femme enseignante. Il y a également en fin de semestre et/ou d'année un bilan effectué par les étudiants, présenté par la déléguée de promotion à la sage-femme enseignante référente, à la sage-femme enseignante référente des stages et à la directrice. C'est ce bilan qui est présenté au conseil technique chaque année.
- **Page 5 : Pilotage de la formation :** *« On ne connaît pas également quelles sont les règles d'ouverture et de maintien des différents lieux de stage, du point de vue pédagogique, ni les règles d'évaluation par les étudiants »*
- Il existe une fiche signalétique pour l'ouverture d'un nouveau stage permettant d'agréer ou non le stage (cf. document joint en annexe)
 - Si un stage pose soucis et qu'il n'est pas possible d'y remédier, ce stage n'est plus agréé par l'école
 - Chaque année, la directrice et la SFE référente des stages rencontrent les référents de stage, voire l'équipe sur demande, pour communiquer à propos de l'accueil et l'encadrement des stagiaires
 - En 2017, nous avons organisé un groupe de travail à ce propos ; avec les sages-femmes du CHU de Nice, pour améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation.
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique


Sophie RAISIN

Note du HCERES

Les annexes relatives aux « choix des EC et UE, contrôles des connaissances 2015-2016, UE librement choisies - école de sages-femmes 2015-2016, les articles du règlement intérieur en relation avec les grossesses ou maladie grave et la fiche signalétique pour l'ouverture d'un nouveau stage permettant d'agréer ou non le stage » ont été fournies mais ne font pas l'objet d'une publication.